



REGLEMENT

CONCOURS PHOTOS

ARVEL

1° Ce concours organisé par l'Association Arvel est réservé à ses adhérents. Pour être adhérent, il faut avoir acquitté sa cotisation annuelle valable du 1er novembre au 31 octobre de l'année en cours). Cependant, les personnes n'ayant pas renouvelé leur cotisation pour l'année en cours peuvent envoyer des photos prises lors d'un précédent voyage avec Arvel.

2° Les photos doivent avoir été prises lors d'un voyage Arvel et doivent donc concerner des destinations présentes dans les brochures Arvel. Les adhérents préciseront dans le courrier d'accompagnement ou au dos des photos la date et la destination du voyage et si possible une légende décrivant la photo.

3° Les catégories sélectionnées sont :

- Sites et environnement (paysages, monuments ...).
- La rencontre (situation d'échange ou de relation entre voyageurs et habitants ...) avec l'accord des personnes représentées ou des parents pour les enfants, conformément à la Charte d'Arvel.

4° En participant au concours photo, l'auteur accepte qu'Arvel utilise et reproduise librement ses photos pour des supports de communication, sans aucune contrepartie financière.

5° Les photos devront être en couleurs soit sur :

- a. support papier de bonne qualité en format indifférent. Chaque photo envoyée devra comporter au dos une étiquette avec les nom et prénom de son auteur, le pays et une légende décrivant la photo. Pour les photos imprimées sur une imprimante personnelle, merci de joindre un CD avec les fichiers originaux afin de pouvoir si nécessaire effectuer des agrandissements de qualité. Les duplicatae sont préférables, ainsi nous pouvons avec votre accord conserver les photos.
- b. support numérique (CD Rom, envoi par e-mail). Les fichiers devront être en format de fichier " JPEG " et en haute définition de préférence 300 DPI. Chaque fichier devra porter dans son titre le pays, une légende et le nom de son auteur de cette façon "MAROC_Haut_Atlas_P_DUPONT ".

6° La quantité de photos pouvant être envoyée n'est pas limitée mais doit rester raisonnable.

7° Ce concours est annuel, la date limite d'envoi est variable voir les précisions dans la brochure de voyage en cours, mais généralement entre le 1er et le 15 février de chaque année.

8° Les photos, CD ou fichier doivent être envoyés par courrier à :

**ARVEL Voyages
Service Communication
31 Cours Emile Zola
BP 22080
69616 VILLEURBANNE CEDEX**

ou par mail à l'adresse suivante : communication@arvel-voyages.com.

9° Après la date de clôture du concours. Chaque participant recevra par voie postale ou électronique selon sa modalité de participation, un accusé de réception de ses photos ainsi qu'un coupon qu'il devra retourner daté et signé au plus tôt. Il devra indiquer s'il souhaite qu'on lui restitue ses photos après sélection ou s'il donne ses photos à Arvel.

10° Un jury se réunit chaque année et détermine selon des critères esthétiques, techniques et d'originalité une quinzaine de photos sur la totalité reçue, ce seront les finalistes. Dans un second temps, il détermine parmi ces finalistes les 3 lauréats.

11° Ces lauréats se verront attribuer un chèque cadeau Arvel de 150 € à valoir sur un prochain voyage Arvel (pas de contrepartie en espèces possible).

12° Les résultats du concours sont annoncés à la fin de l'Assemblée Générale d'Arvel qui se déroule chaque année au printemps. Les lauréats sont invités par courrier afin de recevoir leur prix. En cas d'absence le chèque cadeau leur sera envoyé par voie postale après l'Assemblée Générale. Les résultats et les photos des lauréats sont publiés dans la brochure hiver/printemps qui paraît en septembre et sur notre site Internet :

www.arvel-voyages.com

13° Les photos agrandies des lauréats et finalistes peuvent être exposées à l'accueil du bureau de Villeurbanne ou sur différents salons ou manifestations auxquels participe Arvel.

14° Le nom des auteurs des photos publiées dans les brochures sera précisé dans le crédit photo à la fin de chaque brochure lors de leur première utilisation dans la mesure où son auteur avait inscrit de façon claire ses nom et prénom au dos de chaque photo ou dans le titre de chaque fichier numérique. Dans le cas où la photo est utilisée plusieurs années de suite, le nombre important de photos dans nos brochures ne nous permet pas d'inscrire en totalité les auteurs de chaque photo mais uniquement les nouveaux.

NB : Arvel se réserve donc le droit de refuser des participations si les conditions précitées ne sont pas honorées.

